

## MOT DU PRESIDENT



Daniel Durand

«Ancien Vice-président en charge de l'exploitation, je m'inscris dans la continuité des actions menées depuis plusieurs années aux côtés de mon prédécesseur en faveur de la réduction des déchets.

Vous le savez, d'importantes échéances nous attendent, à commencer par 2024 où nous devons généraliser le tri à la source des déchets alimentaires qui représentent 27% du bac gris ! Nous devons donc développer le compostage, imaginer et tester de nouveaux moyens de collecte de ce type de déchet (dépôt en point d'apport volontaire par exemple).

Viendra ensuite la tarification dite « incitative », c'est-à-dire la règle du producteur / payeur. Sujet très complexe qui nécessite de poursuivre la réflexion et les études techniques pour être prêts dans les années futures à venir à un mode de financement et de facturation du service non plus par la TEOM, mais par une tarification en fonction de la quantité des déchets produits.

Le tri doit également être plus performant afin de favoriser le recyclage ou le réemploi.

Tels sont les enjeux de demain. Nous devons anticiper ces évolutions et nous y préparer et je vous remercie de votre implication.

Mais aujourd'hui, c'est l'augmentation du coût du carburant et la décision de l'Etat de plafonner le coût de l'électricité produite par les usines de traitement des déchets qui nous préoccupent au plus haut point et nous étudions toutes les solutions pour limiter leur impact sur la TEOM 2023 !»

**Bonne et heureuse année à tous !**

POUR SUIVRE TOUTE L'ACTUALITÉ DU SYNDICAT  
ABONNEZ-VOUS !



**PanneauPocket**  
Suivez l'actualité et les alertes  
de **Covaltri77** avec l'application gratuite  
**PanneauPocket** ou sur ordinateur  
[app.panneaupocket.fr](http://app.panneaupocket.fr)  
Disponible gratuitement sur   

## SOMMAIRE

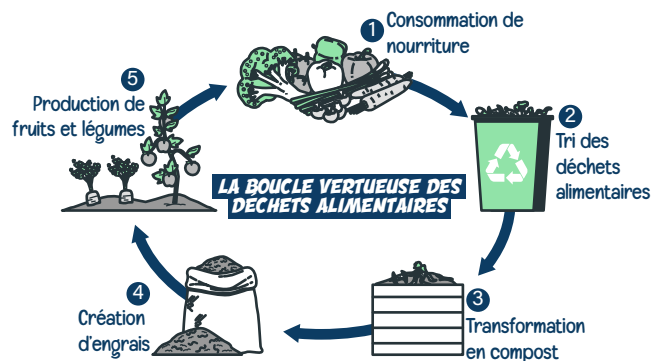
- Focus : déchets alimentaires
- Les zones tests biodéchets
- L'actualité en bref
- Rappels divers

# FOCUS DÉCHETS ALIMENTAIRES

## Les déchets alimentaires, qu'est ce que c'est ?

Ce sont tous les déchets qui se consomment, de cuisine, comme les restes de repas ou les épluchures. Ces déchets sont produits par les ménages mais aussi par les restaurants ou les commerces de bouche.

*Par exemple : restes de fruits et légumes abîmés, restes de repas (riz, pâte, viande, fromage), épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, thés, tisanes, essuie-tout, poissons, arêtes, crustacés, os, pain, viennoiseries.*



## Horizon 2024

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, prévoit que tous les particuliers devront disposer d'une solution pratique de tri à la source des déchets alimentaires d'ici 2024. Dans un souci de protéger notre environnement, il est important de mieux trier les déchets et de moins les jeter. L'incinération ou la mise en décharge est un gaspillage de ressources car les biodéchets peuvent se transformer en énergie ou en engrais organiques.

Afin de préparer cette mise en place sur l'ensemble du territoire, COVALTRI77 organise plusieurs tests sur des types d'habitats différents.

## Scénario retenu à l'étude concernant la collecte des biodéchets à l'horizon 2024 :

Deux solutions selon le type d'habitats : une collecte en porte-à-porte pour les habitats pavillonnaires et en apport volontaire pour les collectifs.

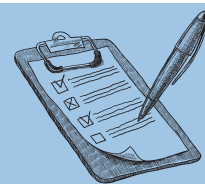
### Habitat pavillonnaire :

- Tous les foyers en habitat pavillonnaire seraient dotés d'un bac de 120L avec une cuve réductrice de 40L soit environ 46 000 foyers.
- Distribution de composteurs sur la base du volontariat.

### Habitat collectif :

- Déploiement de points d'apport volontaire sur la base des conteneurs d'ordures ménagères existants : 200 PAV

## LES ZONES TESTS



### Collecte en porte à porte dans les cantines scolaires des déchets alimentaires

Toujours dans l'optique de la collecte obligatoire des déchets alimentaires, le syndicat a décidé de tester la collecte en porte à porte sur des gros producteurs comme les cantines scolaires. Les cantines des écoles primaires de Boissy-le-Châtel, de Guérard, de Chailly en Brie, de La Ferté-sous-Jouarre et de Coulommiers ont acceptées de faire partie de ce test.

**Ce test a débuté en septembre 2022 et a permis de détourner 7 710kg du bac gris au premier trimestre.** Cette expérimentation nous permet également de soulever des interrogations importantes, comme le type de sacs et contenants à utiliser (kraft ou biodégradable), le poids du bac une fois plein, etc.

### Collecte en PAV déchets alimentaires à La Ferté Sous Jouarre

COVALTRI77 a décidé de mener deux expérimentations sur la commune de La-Ferté-Sous-Jouarre. Deux résidences ont été choisies : La Pièce aux Écus (zone pavillonnaire), et la résidence des Petits Prés (habitat collectif) comme sites «tests». La collecte s'organise en point d'apport volontaire (PAV) à l'entrée des résidences. Les habitants, munis de leur sac kraft à l'intérieur des bioseaux, déposent leurs déchets alimentaires dans le conteneur qui est collecté une fois par semaine.

**Résultats : 710kg de déchets alimentaires détournés des ordures ménagères au premier trimestre 2022.**



# L'ACTUALITÉ EN BREF



## Les nouvelles adhésions à la collectivité

La 01 janvier 2022 la communauté de communes du pays de l'Ourcq a rejoint COVALTRI77 pour la collecte de ses déchets. On y compte **22 communes** et environ 18 000 habitants.

**106 communes**  
**138 000 habitants**

Et depuis janvier 2023, c'est au tour de **6 communes** de la communauté de communes des deux Morin de nous rejoindre : **la Trétoire, Orly sur Morin, Saint Cyr sur Morin, Hondevilliers, Boitron et Saint Ouen sur Morin.**

Le territoire de COVALTRI77 compte désormais :

**112 communes**  
**144 543 habitants**

L'enquête concernant la dotation des bacs pour ces 6 communes, a commencé au mois de décembre. Les habitants doivent, dans un premier temps répondre à l'enquête pour être ensuite dotés des nouveaux bacs à partir du mois d'avril 2023. La collecte robotisée sera mise en place de manière progressive tout au long de l'année.

## Collecte des cartons volumineux en point d'apport volontaire (PAV)

Nous le savons bien, les ventes par correspondance ont pris un envol avec le confinement et les cartons viennent remplir plus que de raison les bacs jaunes déjà fort remplis depuis l'extension des consignes de tri.

La commune de Saint Jean les deux Jumeaux a accepté de participer à l'expérimentation de la collecte des cartons bruns en point d'apport volontaire.

L'enjeu est de détourner du bac jaune cet important gisement que constituent les cartons bruns. Nous attendons avec impatience la livraison de ce conteneur.

## PLPDMA

**Le PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) consiste à conduire des actions spécifiques en matière de prévention des déchets.**

Ce programme est porté par le SMITOM Nord Seine et Marne pour le compte de ses adhérents.

Afin de remplir les objectifs fixés il convient d'activer des leviers pour réduire la production de déchets à la source: comme par exemple promouvoir le compostage, sensibiliser les bailleurs sociaux, etc.

**Une commission interne à COVALTRI a été créée afin de travailler autour des grands thèmes du PLPDMA.**



## La vie du syndicat

Johanna est arrivée au sein du syndicat au mois de décembre pour le poste d'agent d'accueil. Elle remplace Solange Hallot qui est partie dans une autre collectivité du territoire.

Au mois de Janvier, c'est au tour de Marie Ange d'intégrer l'équipe de COVALTRI. Elle s'occupera principalement des missions liées au PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés).

# RAPPELS DIVERS

Pensez à nous  
contacter

**Travaux** : Une rue barrée... les bacs ne sont pas collectés ! Pensez à informer le Syndicat au moins 3 semaines avant dès lors qu'un événement peut entraver la circulation des camions afin de trouver une solution au maintien des collectes. Sans information, le syndicat ne garantit pas la collecte. Merci de nous transmettre les arrêtés à [contact@covaltri77.fr](mailto:contact@covaltri77.fr) et [technique@covaltri77.fr](mailto:technique@covaltri77.fr)

**Bennes** : COVALTRI propose une prestation de collecte de dépôts sauvages au moyen d'un camion grappin. Afin de bénéficier de cette prestation, la commune doit adresser sa demande à l'adresse suivante : [plateforme@covaltri77.fr](mailto:plateforme@covaltri77.fr), accompagnée de photos des dépôts concernés et de l'adresse précise. Un devis vous sera adressé et l'intervention sera effectuée dans un délai de 48H après acceptation du devis.

COVALTRI propose également aux services techniques des communes, l'accès à une plateforme équipée de bennes, située au siège du syndicat. Plusieurs bennes sont disponibles : bois, ferrailles, pneus déjantés et propres et les déchets neutres recyclables incinérables. Les documents (convention et fiche apports) sont à télécharger sur notre site internet rubrique collectivité. Les documents sont à nous retourner par mail à [plateforme@covaltri77.fr](mailto:plateforme@covaltri77.fr).

**Broyeur** : Le syndicat met à disposition des communes un broyeur destiné à transformer en broyat les déchets végétaux de leurs habitants. Pour des questions de sécurité, seul le personnel de la commune (formé au préalable par un agent de COVALTRI) aura l'autorisation d'utiliser ce dernier.

Pour bénéficier de ce prêt gratuit, vous pouvez prendre contact avec : [ambassadeur@covaltri77.fr](mailto:ambassadeur@covaltri77.fr) afin de convenir d'une date de prêt selon les disponibilités.

**Collecte du verre (Mineris)** : Afin de faciliter et d'anticiper tout débordement, nous vous remercions, dans la mesure du possible via vos services techniques de nous indiquer les colonnes de verre à vider lorsque le taux de remplissage est d'environ 80%. Vous pouvez nous transmettre ces informations à l'adresse suivante : [contact@covaltri77.fr](mailto:contact@covaltri77.fr)

**Urbanisme** : Dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et de manière à anticiper les collectes, nous vous remercions de nous informer des futures constructions sur votre commune à l'adresse suivante : [contact@covaltri77.fr](mailto:contact@covaltri77.fr)

## INFOS PRATIQUES



**Bac cassé ou disparu ?** Rendez-vous sur notre site internet, rubrique «**demande de bac**».

**Votre bac n'a pas été collecté ?** Rendez-vous sur notre site internet, rubrique «**problème de collecte**».

**Nouveaux arrivants** sur une de nos communes ou changement de propriétaire ? contactez-nous au **01 64 20 52 22** afin de mettre votre fiche à jour

**Où déposer mes textiles ?** Des bornes ecotextile se trouvent sur tout le territoire, rendez-vous sur [www.refashion.com](http://www.refashion.com) pour trouver la borne la plus proche de chez vous.



# COVALTRI<sup>77</sup>

**Nous collectons pour valoriser votre tri !**